

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 65/1974 (1974)

Artikel: Chronique scolaire de la Suisse
Autor: Blanc, Emile
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-116287>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique scolaire de la Suisse

1. Chronique limitée aux événements suisses et régionaux

Le mouvement éducatif au niveau des communes, des cantons, des régions et de l'ensemble de la Suisse a pris une telle ampleur, depuis quelques années, qu'il n'est plus possible d'être exhaustif dans une brève chronique annuelle comme celle-là. C'est pourquoi les événements signalés ici pour l'année 1974 ne concernent que ceux qui se situent au plan suisse ou régional.

Le lecteur qui tient à s'informer sur l'évolution de l'enseignement dans chacun de nos cantons, durant l'année écoulée, doit dès lors consulter les bulletins N°s 48, 49, 50 et 51 du Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation (Palais Wilson, 1211 Genève 14).

2. Événements survenus au niveau fédéral

NOUVEAU CHEF DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR

Succédant à M. Tschudi, au début de l'année 1974, M. Hans Hürlimann — qui présida la Conférence DIP de 1968 à 1973 — a pris la tête du Département fédéral de l'intérieur.

ARRÊTÉ FÉDÉRAL CONCERNANT LE SUBVENTIONNEMENT DES UNIVERSITÉS

La révision de la loi fédérale d'aide aux universités de 1968 s'étant heurtée à des difficultés, les Chambres fédérales ont accepté l'arrêté relatif au subventionnement des universités qui prévoit des crédits d'exploitation (150 millions de francs pour 1975 et 168 en 1976) et des crédits d'investissement (250 millions pour 1975 et 1976).

LOI FÉDÉRALE SUR LES ÉCOLES SUISSES À L'ÉTRANGER

Cette loi du 4 octobre 1974 fixe les modalités de reconnaissance, de surveillance et de subventionnement de ces écoles. Elle détermine aussi les conditions d'admission des élèves.

EXAMENS PÉDAGOGIQUES DES RECRUES

Nouvelle ordonnance fédérale du 22.11.1973

Ce texte précise que ces examens ont notamment comme objectifs:

- d'apporter une contribution à la recherche éducationnelle;
- de fournir des données pour la planification scolaire.

Publication de deux rapports

- l'un sur les examens de 1972: la Suisse aujourd'hui et demain; les relations de la Suisse avec l'étranger; connaissance de l'actualité;
- l'autre établit un bilan des cent vingt années d'examens pédagogiques des recrues (1854-1974). On y trouve en particulier des statistiques comme celles-ci:

Pourcentage des recrues suivant les types de formation

Année	1953	1963	1973
Groupe en possession d'une maturité	7,7	11,5	15
Groupe avec formation professionnelle industrielle ou artisanale	48,6	56,2	59,5
Groupe avec formation professionnelle agricole	13,4	8	6,2
Groupe avec formation professionnelle commerciale ou administrative	11,9	13,8	12
Groupe sans formation professionnelle spécifique	18,4	10,5	7,3

FORMATION PROFESSIONNELLE*Révision d'ordonnances fédérales*

- Pour remplacer l'ordonnance du 29 mars 1955 sur la formation professionnelle et la recherche agricole, un nouveau projet est soumis à une procédure de consultation.
- L'ordonnance du 30 mars 1965, accompagnant la loi sur la formation professionnelle, a été modifiée et complétée le 4 septembre 1974 par le Conseil fédéral (guides méthodologiques, cours pour maîtres d'apprentissage,...).

Changements concernant l'apprentissage commercial

- Le règlement du 28 mars 1940 est remplacé par celui du 5 novembre 1974 qui distingue deux orientations dans la formation des employés de commerce: gestion et comptabilité, d'une part; secrétariat et langues, d'autre part.
- Un programme cadre d'enseignement pour les écoles commerciales a été soumis à la consultation en date du 21 mai 1974.

Nombre record de nouveaux contrats d'apprentissage

En 1973, on a enregistré 49 905 nouveaux contrats d'apprentissage, soit 2,6% de plus qu'en 1972 et 9,3% de plus qu'en 1970. A la fin de 1973, il y avait au total 139 140 contrats dont 28% avec des jeunes filles.

Enseignement de l'éducation physique dans les écoles professionnelles

L'entrée en vigueur de l'ordonnance d'exécution de la loi de 1972 est envisagée pour le début de 1975. Toutefois, l'introduction des deux leçons hebdomadaires obligatoires d'éducation physique pourra être retardée lorsque des difficultés de locaux, d'horaire et de personnel qualifié se présenteront.

Centième anniversaire de l'Union suisse pour l'enseignement professionnel

A l'occasion de ce centenaire, le Président de la Confédération a rappelé que la Commission fédérale d'experts pour l'amélioration de la formation professionnelle avait opté pour le maintien du système de formation mixte (école et pratique) avec développement des cours de formation générale et des disciplines techniques de la profession choisie.

Nouveau directeur de l'OFIAMI

En remplacement de M. Grübel — qui est devenu le représentant de la Suisse auprès de l'OCDE — le Conseil fédéral a nommé M. Jean-Pierre Bonny au poste de directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMI).

LOI SUR LES ÉCOLES POLYTECHNIQUES FÉDÉRALES

Les travaux préparatoires concernant la nouvelle loi n'étant pas achevés, le régime transitoire actuel a été reconduit.

Révision de l'article constitutionnel sur l'enseignement

La société «Université et recherche» estime urgente la préparation d'un nouvel article constitutionnel sur la formation, à la suite du refus, par les cantons, du projet présenté le 4 mars 1973. Elle préconise une conception plus globale de l'éducation qui serait obtenue par une meilleure coopération entre la Confédération, les cantons et les communes.

3. Activité des organes de la politique suisse de l'éducation et de la recherche

N.B. Il s'agit des organes qui publient «Politique de la science». Toutefois, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) fait l'objet d'une présentation séparée au § 4.

CONSEIL SUISSE DE LA SCIENCE (CSS)

Rapport sur la recherche

Présenté en novembre 1973 par le président du CSS — le professeur Aebi — ce rapport se base sur les résultats d'une vaste enquête (2500 questionnaires) et l'avis de 250 experts. Il représente une tentative de fixer de manière globale un groupe de priorités pour le développement de la recherche durant les prochaines années.

Projet d'université de Lucerne

Le CSS a pris position sur la requête du canton de Lucerne concernant la reconnaissance de l'Université projetée au sens de la loi sur l'aide aux universités. Il a approuvé, dans l'ensemble, les idées fondamentales et notamment le fait que l'accent serait mis sur la formation des enseignants.

Troisième rapport sur le développement des universités

Son élaboration s'opère au sein de quatre groupes de travail et de deux commissions d'experts dont les membres, dans leur grande majorité, ne font pas partie du CSS.

FONDS NATIONAL SUISSE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (FNRS)

Rapport annuel 1973

Ce 22^e rapport annuel montre une décroissance de 5% pour l'aide à la recherche scientifique en Suisse, en raison de la stabilité des crédits, malgré la hausse du coût de la recherche. Pour l'année 1973, les subsides accordés par le FNRS se répartissent ainsi:

Subsides de recherche	Fr. 84117337.—
Subsides de publication	Fr. 839895.—
Subsides personnels	Fr. 2976399.—
Bourses pour chercheurs avancés	Fr. 3438728.—
Bourses pour chercheurs débutants	Fr. 5400000.—
<hr/>	
Total:	Fr. 96772359.—

Réduction des crédits demandés pour la période 1975-1979

A leur session d'automne 1974, les Chambres fédérales ont réduit de 50 millions de francs le crédit demandé par le FNRS et approuvé par le Conseil fédéral.

Le montant alloué pour les cinq prochaines années a ainsi été ramené de 710 à 660 millions.

CONFÉRENCE UNIVERSITAIRE SUISSE (CUS)

Etudes médicales

Les inscriptions préalables des étudiants en médecine pour le semestre d'hiver 1974 montrent une diminution du nombre des candidats suisses et une augmentation du nombre des étrangers établis en Suisse; mais aucun numerus clausus n'est prévu pour ces deux catégories de candidats.

Tâches prioritaires de la CUS

Parmi ces priorités, citons notamment:

- l'accès à l'Université: révision des principes généraux; accord de non-discrimination; établissement d'un système de contingentement et de recommandations quant au mode de sélection;
- la préparation de la planification universitaire au niveau national;
- l'élaboration des principes de base de la nouvelle loi sur l'aide aux universités;
- la réforme des études par sa commission centrale (présidée par M. Simon Kohler, conseiller d'Etat) et ses 5 groupes de travail;
- l'intensification de l'orientation professionnelle générale et universitaire.

CONFÉRENCE DES RECTEURS DES HAUTES ÉCOLES DE LA SUISSE

Changement de président

Le 1^{er} octobre 1973, le professeur Wehrli (ZH) a succédé au professeur Labhardt (NE) qui présidait la Conférence depuis 1970.

Activités principales

Elles se sont manifestées dans les cadres suivants:

- préparation de la nouvelle loi sur l'aide aux universités;
- commission des immatriculations;
- commission des examens d'admission (pour les porteurs d'un certificat de maturité non reconnu par les universités);
- conférence permanente des recteurs et vice-chanceliers des universités européennes.

OFFICE DE LA SCIENCE ET DE LA RECHERCHE (OSR)

Activité de la Section de l'éducation et de la relève scientifique

Comme cette section assure le secrétariat de la Commission fédérale de maturité, elle s'est occupée en particulier de:

- l'organisation des examens fédéraux de maturité;
- la reconnaissance d'écoles ou de sections d'écoles décernant un certificat de maturité.

En 1973, elle a organisé des examens pour 1780 candidats (dont 826 examens partiels). Les études envisagées par les 652 candidats qui ont réussi leurs examens complets se répartissent ainsi:

Médecine	179	Report	522
Lettres	161	Sciences de l'ingénieur	84
Droit, sciences économiques	97	Théologie	6
Sciences	85	Divers	20
	<hr/>	Indéterminé	<hr/>
	522	Total	652

A la suite de la reconnaissance de deux nouveaux types de maturité D (langues modernes) et E (socio-économique), la Commission fédérale s'est prononcée sur la reconnaissance fédérale de 31 écoles ou sections d'écoles au cours de l'année 1974, alors que 25 autres demandes sont encore à l'examen.

Autres activités de l'OSR dans le domaine éducatif

- examen des diverses thèses présentées en vue de la révision de la loi sur l'aide aux universités;
- travaux d'approche relatifs à une nouvelle rédaction du projet d'article constitutionnel sur l'enseignement;
- amélioration de la coordination des activités des instances suisses qui participent aux travaux des organisations internationales: UNESCO, OCDE, Conseil de l'Europe.

4. Autres institutions dépendant totalement ou partiellement de la Confédération

ÉCOLES POLYTECHNIQUES FÉDÉRALES (EPF)

Ecole polytechnique fédérale de Zurich

- la fin de la première étape des constructions du Hönggerberg a été inaugurée le 10 mai 1974. Le coût de l'ensemble de ce complexe s'élève à 240 millions de francs;
- un directeur administratif a été nommé en la personne de M. Freitag;
- un droit de participation des étudiants — au sein de chacun des 80 instituts — a été introduit dans un règlement transitoire;
- le nombre des professeurs et des étudiants a évolué de la façon suivante ces 5 dernières années:

Année	1969	1970	1971	1972	1973
Professeurs (en titre) .	228	228	240	250	260
Etudiants	5771	5829	6776	6864	6868

Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

- une commission de prospective a analysé le «Rapport sur la recherche» publié en 1973 par le Conseil suisse de la science;
- M. Immer a été nommé directeur administratif de l'Ecole;
- le nombre des professeurs et étudiants a progressé comme suit depuis 1969:

Année	1969	1970	1971	1972	1973
Professeurs (en titre) .	48	57	69	80	89
Etudiants	1342	1479	1597	1691	1709

BUREAU FÉDÉRAL DE STATISTIQUE

Il a mis en place le Système d'information universitaire suisse (SIUS) qui est le premier élément du fichier suisse des étudiants, avec informations fixes et variables, qui permettront de mieux suivre le déroulement des études de tous ceux qui fréquentent une haute école en Suisse.

CENTRE SUISSE DE DOCUMENTATION EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION

Parmi les faits saillants du rapport d'activité du Centre, on peut relever ceux-ci:

- M. Gilgen, conseiller d'Etat (ZH), a succédé à M. Hürlimann, nouveau conseiller fédéral, à la Commission de surveillance;
- en raison de l'importance prise par les travaux du Secrétariat de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique qui est intégré au Centre, le financement de ce dernier est assuré davantage par les cantons (60%) que par la Confédération (40%). En outre, le personnel du Centre a été renforcé et de nouveaux locaux lui ont été accordés;
- le Centre a poursuivi la publication trimestrielle de son bulletin avec un article introductif d'actualité: N° 48 (L'éducation des enfants migrants en Suisse), N° 49 (Regain d'intérêt pour les écoles du degré diplôme), N° 50 (Enseignement secondaire de demain: premiers résultats de la consultation), N° 51 (La coordination de l'enseignement des langues vivantes pendant la scolarité obligatoire);
- le tirage de la « Statistique scolaire suisse 1972/1973 » et de la « Bibliographie pédagogique suisse 1973 » a été augmenté;
- la brochure « L'enseignement en Suisse », par E. Egger et E. Blanc, a été traduite en allemand et en anglais pour satisfaire aux nombreuses demandes en Suisse et à l'étranger;
- la participation du directeur du Centre et de ses collaborateurs aux travaux des différentes organisations internationales et des nombreuses commissions suisses ou intercantoniales a donné lieu à l'élaboration de plusieurs dizaines de rapports dont la diffusion a été intensifiée afin de mieux faire connaître les progrès accomplis dans les divers secteurs concernés.

5. Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (conférence DIP)

ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES

Après son assemblée annuelle ordinaire des 25 et 26 octobre 1973, la Conférence DIP s'est réunie les 28 février et 7 mai 1974 pour examiner notamment:

- le projet de loi sur l'aide aux universités;
- les relations entre l'enseignement secondaire et l'université;
- l'ordonnance fédérale sur la statistique scolaire;
- la révision des statuts des institutions de la Conférence DIP;
- les travaux de coordination de la Commission pédagogique.

ORGANES PERMANENTS DE LA CONFÉRENCE DIP

Comité de la Conférence DIP

Dans sa nouvelle composition, depuis octobre 1973, le Comité s'est réuni à quatre reprises pour traiter de nombreuses questions dont celles-ci en particulier:

- *la répartition de diverses attributions.* M. Gilgen, président (Relations Conférence DIP-Confédération); M. Jeanneret, 1^{er} vice-président (Enseignement supérieur et affaires internationales); M. Wyser, 2^e vice-président (Scolarité obligatoire, coordination); M. Gut (Politique de la jeunesse, éducation permanente); M. Zufferey (Information, moyens de communication de masse); M. Rüesch (Questions financières et administration);
- *la collaboration aux travaux des organisations internationales:* accord de principe avec le Département fédéral de l'intérieur pour créer un groupe de travail;

- les relations entre la Commission pédagogique et la Commission de l'enseignement secondaire;
- la préparation des séances plénières de la Conférence DIP.

Commission des secrétaires généraux

Outre l'examen de tous les problèmes présentés au Comité — et qui ont une implication administrative et financière — la Commission a aussi élaboré des critères d'appréciation pour les demandes de subsides.

Commission pédagogique (CP)

Durant l'année écoulée, la CP s'est appliquée à préciser sa mission de coordination et notamment à déterminer son ampleur ainsi que les priorités et les mesures indispensables qui doivent donner à son mandat un contenu concret. Des efforts ont été entrepris en faveur des membres d'expression française et italienne: accroissement de leur nombre et adaptation des procès-verbaux en français. Par contre, l'élargissement de la Commission en direction des experts en recherche éducationnelle a été très modeste, en raison du surcroît de travail de ces derniers. En 1974, la CP et ses diverses sous-commissions ont tenu au total 39 séances!

Les divers domaines d'activité de la CP:

a) *Enseignement des langues vivantes*. La CP a consacré plusieurs séances à l'examen du rapport de la Commission d'experts créée par la Conférence DIP (cf. § 5.4.4.)

b) *Enseignement mathématique*. L'enquête sur le renouvellement de l'enseignement mathématique dans la scolarité obligatoire en Suisse (situation actuelle et tendances — propositions de coordination) a révélé que la coopération dans l'enseignement mathématique est à rechercher dans des rencontres des enseignants des mathématiques aux divers degrés et non dans des directives coordonnatrices. En cas d'accord des organes de la Conférence DIP, des séminaires seraient organisés pour essayer de dégager un certain consensus.

c) *Formation et perfectionnement des enseignants*. Une enquête est en cours avec la collaboration de la Communauté de travail pour le perfectionnement des enseignants en Suisse alémanique, l'Institut pédagogique de l'Université de Zurich et l'IRDP pour la Suisse romande et le Tessin.

d) *Réformes et expériences scolaires*. La sous-commission «Innovation» se propose d'améliorer l'échange d'informations entre les cantons sur les réformes en cours et les changements projetés.

COMMISSIONS DE LA CONFÉRENCE DIP

Commission de l'enseignement secondaire

Au cours de ses trois séances, les questions suivantes ont été débattues:

- l'examen d'une première synthèse partielle des résultats de la consultation du rapport «Enseignement secondaire de demain». Un groupe de travail composé de membres de la Commission de l'enseignement secondaire et de membres de la Commission pédagogique s'occupe de l'évaluation approfondie de ces résultats;
- l'étude de diverses questions de fond et de forme du rapport «Formation des maîtres de demain»;
- la création d'une Commission d'étude des écoles du degré diplôme, en collaboration avec l'OFIAMT;
- l'enquête sur la formation des professeurs de l'enseignement secondaire;
- les relations avec la Commission pédagogique.

Commission pour la politique des bourses d'études

A la présidence, M. Rüesch, conseiller d'Etat (SG), a succédé à M. Aebischer, conseiller d'Etat (FR). Au cours de ses 3 séances, la Commission s'est notamment occupée:

- des problèmes que pose l'harmonisation des politiques suivies dans l'attribution des bourses;
- de la manière dont différents cantons calculent le montant des bourses: un rapport intermédiaire sera publié prochainement sur la situation actuelle, le coût des études et de la vie, ainsi que sur la charge des subsides de formation pour les finances publiques.

Commission d'experts pour la formation des maîtres de demain

La mise au point du rapport final de cette commission a été effectuée au cours de plusieurs séances, dont la dernière le 23 septembre 1974. Ce rapport sera examiné le 25 novembre 1974 par la Commission de l'enseignement secondaire.

INSTITUTIONS DE LA CONFÉRENCE DIP

Secrétariat de la Conférence DIP

Ce secrétariat doit assumer des responsabilités toujours plus lourdes et assurer des tâches de plus en plus nombreuses, à la suite du refus, par les cantons, de l'article constitutionnel sur l'enseignement, le 4 mars 1973. En outre, le Secrétaire général et ses proches collaborateurs sont amenés à représenter les cantons et la Confédération dans une vingtaine d'organisations ou de commissions internationales, suisses et régionales.

Centre suisse de perfectionnement professionnel des professeurs de l'enseignement secondaire, Lucerne (CPS)

Les 34 cours de l'année 1974 ont permis à 1700 professeurs de se perfectionner. De plus, six groupes de travail étudient diverses questions liées à la formation continue des enseignants. Le CPS favorise ainsi la coordination scolaire en Suisse, notamment par l'activité de son directeur qui est associé aux travaux de plusieurs commissions au niveau national ou régional. Grâce à l'échange des professeurs avec les USA et à l'octroi des bourses du Conseil de l'Europe — dont s'occupe également le CPS — ce dernier permet ainsi aux enseignants de notre pays de développer les contacts avec ceux de l'étranger. Le CPS prépare déjà activement la semaine d'études 1975 qui aura lieu du 7 au 12 avril à Montreux, sur le thème: «L'enseignant: mythes et réalité».

Centre suisse de coordination pour la recherche en matière d'éducation, Aarau

En mai 1974, l'Assemblée plénière de la Conférence DIP a déchargé le canton d'Argovie de sa contribution financière et elle a prévu que le Centre sera soutenu, à l'avenir, par la Confédération et les cantons, à parts égales. L'enquête sur la recherche éducationnelle en Suisse sera désormais menée de façon permanente, en collaboration avec l'IRDP de Neuchâtel. Elle aura notamment comme but d'améliorer les données statistiques en la matière et de permettre une politique plus active et mieux coordonnée. Le groupe de travail «Documentation» a proposé de créer un service central de documentation pédagogique qui devrait permettre à tous les autres centres existant en Suisse de coopérer efficacement. Le groupe de travail «Médiathèques» a établi une liste de descripteurs pour 25 disciplines de la scolarité postobligatoire. Quant aux contacts internationaux, ils ont été maintenus avec l'OCDE et le Conseil de l'Europe.

Secrétariat scientifique de la Commission d'experts pour l'introduction et la coordination de l'enseignement des langues vivantes pendant la scolarité obligatoire

Ce secrétariat a rédigé les documents de travail pour la Commission d'experts et ses cinq groupes de travail. Il a mis au point la rédaction des bulletins

d'information N°s 1, 2a et 2b dont les deux derniers contiennent le rapport de la Commission d'experts.

La Directrice du Secrétariat et son collaborateur scientifique continuent de suivre les expériences alémaniques d'introduction précoce du français, notamment à travers la Conférence des responsables cantonaux. A la suite des cours intensifs de Fribourg, Neuchâtel et Besançon de l'automne 1973 — suivis par 60 maîtres des cantons alémaniques (AG, BE, BL, LU, SG, SO, TG) — de nouveaux programmes ont été élaborés par la Directrice du Secrétariat.

Douze méthodes d'enseignement de l'allemand, du français et de l'anglais — à des enfants ou à des adolescents débutants — ont été analysées par le groupe «Analyse de méthodes» et son collaborateur scientifique. Des exposés sur les nouveaux objectifs de l'enseignement des langues vivantes et les efforts de coordination en Suisse ont été présentés dans divers cantons (BE, BL, BS, SG, TG) par la Directrice qui a également pris part à plusieurs colloques et congrès en Suisse et à l'étranger.

6. Conférences régionales de la conférence DIP

CONFÉRENCE DIP DE LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN (BE fr., FR fr., GE, NE, TI, VD, VS fr.)

La Conférence des chefs des départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin s'est donné un nouveau président en la personne de M. Raymond Junod (VD) qui a succédé à M. Pradervand.

Le Secrétaire général du DIP vaudois, M. Mottaz, continue d'assurer les fonctions de secrétaire de la Conférence et de président de la Conférence des secrétaires généraux. Les délibérations de cette conférence régionale ont porté en particulier sur :

- l'introduction précoce de l'enseignement de l'allemand dès la 4^e année de la scolarité obligatoire, à titre expérimental, et à l'aide de moyens audio-visuels;
- une nouvelle analyse des problèmes liés à la radio et à la télévision scolaires, après avoir pris contact avec les organes directeurs de la Radio-Télévision suisse romande;
- la révision des statuts de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP) et la redéfinition des mandats des trois services (recherche, documentation, moyens d'enseignement) placés sous la direction de M. S. Roller;
- l'amélioration de l'information par la publication d'extraits des rapports de l'IRDP, du délégué à la coordination romande en matière d'enseignement et du délégué à la Conférence intercantonale de coordination de l'enseignement (CIRCE).

CONFÉRENCE DIP DE LA SUISSE DU NORD-OUEST (AG, BE al., BL, BS, FR all., LU, SO)

La Conférence s'est avant tout préoccupée de la *Convention scolaire régionale* préparée par une commission spéciale. Quatre cantons ont déjà adhéré à cette convention ; les autres parlements cantonaux se prononceront prochainement, ce qui pourrait permettre une entrée en vigueur pour l'année scolaire 1975/1976. Les élèves domiciliés dans les zones limitrophes choisiront ainsi plus librement le lieu de leurs études, car les critères d'indemnisation entre les cantons de la région ont été choisis de manière uniforme.

Le comité régional de travail institué en mai 1973 pour la *coordination de l'enseignement mathématique* pendant la scolarité obligatoire a présenté son «Plan pour la coordination de l'enseignement mathématique pendant les quatre premières années scolaires». Le prochain mandat qui sera confié à ce Comité de travail par la «Commission chargée de coordonner l'enseignement mathématique dans la Suisse du nord-ouest» concertera les cinq années suivantes.

Toutefois, le plan d'étude définitif ne sera publié qu'après avoir tenté de l'harmoniser avec ceux des autres régions de la Conférence DIP.

La «Commission chargée de la coordination de l'enseignement de l'histoire» a publié les premiers cahiers de l'ouvrage projeté: «L'histoire mondiale en images», dont l'auteur est le président de la Commission, M. Allemann (SO). Une «Commission pour l'éducation musicale à l'école» a été créée: son président en est M. Brenner (BL).

CONFÉRENCE DIP DE LA SUISSE CENTRALE (LU, NW, OW, SZ, UR, VS all., ZG)

M. Gut (LU) a succédé à la présidence à M. Zumbühl (NW) en janvier 1974, et M. Hürlimann a été remplacé par M. Scherer (ZG). La Conférence dispose d'un secrétaire, M. Arnet (LU), et d'un responsable des questions de coordination, M. Hüppi (ZG). Parmi les principaux objets traités par la Conférence, citons:

- la création d'un Service de planification et de consultation en matière scolaire. Ce Service a été ouvert à Lucerne le 1^{er} octobre 1974 sous la direction de M. Iwan Rickenbacher et avec la mission suivante:
 - a) suivre et seconder les travaux relatifs aux plans d'études de toutes les disciplines de la scolarité obligatoire;
 - b) collaborer aux recherches concernant une meilleure conception de formation des enseignants des classes de fin de scolarité;
 - c) conseiller la Conférence DIP de la Suisse centrale pour toutes les questions ayant trait à ces classes terminales de la scolarité obligatoire.
- l'examen du projet de concordat universitaire de la Suisse centrale élaboré par un groupe de travail intercantonal;
- l'extension éventuelle du Service d'orientation scolaire et universitaire dirigé par M. Strelbel;
- une mise à disposition plus complète du Musée des transports de Lucerne au service de l'école (notamment son planétarium).

N.B. Dans «Zuger Schulinformation» de mai 1974, M. Hüppi a présenté un inventaire de l'activité de la Conférence entre 1965 et 1974.

CONFÉRENCE DIP DE LA SUISSE ORIENTALE (AI, AR, GL, GR, SG, SH, TG, ZH et FL (Principauté du Liechtenstein)

Au cours de ses trois séances, la Conférence a notamment:

- mis en vigueur le règlement de gestion de la Commission pour le perfectionnement des enseignants et accepté que la moitié du temps consacré au perfectionnement des maîtres soit pris sur l'horaire d'enseignement;
- pris position sur les recommandations de la Conférence suisse DIP concernant les facilités à accorder aux élèves qui changent de canton ainsi que sur le rapport «Enseignement secondaire de demain»;
- fixé la procédure de consultation au sujet de deux autres rapports: celui de la Commission d'experts pour la coordination de l'enseignement des langues vivantes dans la scolarité obligatoire; et celui de la Sous-commission mathématique de la Commission pédagogique de la Conférence suisse DIP;
- examiné les diverses implications (psychologiques, politiques, financières) d'un enseignement dispensé par les moyens de communication de masse;
- demandé qu'un échange d'informations soit effectué sur les moyens d'enseignement, en vue de faciliter la coordination;
- prévu, pour 1975, un budget de 225 000 francs, dont la plus grande part est réservée aux cours de perfectionnement et à leur secrétariat.

EMILE BLANC

*Directeur adjoint du Centre suisse de documentation
en matière d'enseignement et d'éducation*